



JOP 2024 / FRAIS DE MISSION

UN1TÉ OBTIENT
GAIN DE CAUSE!

FAQ RESTAURATION :

Rubrique : **LA RESTAURATION** / Comment prendrai-je mes repas ?

Mise à jour du paragraphe :

e- En poste dans le 91 et le 95, je serai en renfort prolongé à Paris ou en petite couronne, sans hébergement (mise à jour du 1^{er} juillet 2024)

Une carte *per diem* individuelle vous sera remise à votre arrivée sur le lieu de la mission. Le montant crédité par journée sera de 40 euros pour 2 repas pris en une vacation de 12h08. La carte *per diem* vous permettra de vous restaurer ou d'acquérir de l'alimentation dans un des établissements partenaires de la société *Pluxee*. Le guide *Pluxee* est à votre disposition. L'application numérique est téléchargeable sur votre téléphone mais pas sur le NEO. **LIEN.**



FACE À LA DÉCISION DE N'ATTRIBUER AUX EFFECTIFS DES DÉPARTEMENTS **91** ET **95**, EN RENFORT POUR LES JOP, QU'**UN SEUL** TAUX DE REPAS SUR LA VACATION 11 HEURES À 23 HEURES...

UN1TÉ INTERVENAIT VENDREDI 28 JUIN EN RÉUNION DGPN/JOP ET, TEXTE À L'APPUI CONTESTAIT CETTE DÉCISION :

« L'AGENT PERÇOIT L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR FRAIS SUPPLÉMENTAIRE DE REPAS, FIXÉE À... S'IL SE TROUVE EN MISSION PENDANT LA TOTALITÉ DE LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE 12 HEURES ET 14 HEURES POUR LE REPAS DE MIDI ET ENTRE 19 HEURES ET 21 HEURES POUR LE REPAS DU SOIR... ».

LA DRHFS NOUS DONNE RAISON!

LADERNIÈREMISEÀJOURDELAFOIREAUXQUESTION DGPN/JOP VIENT PRÉCISER QUE « **LE MONTANT CRÉDITÉ PAR JOURNÉE SERA DE 40 EUROS POUR DEUX REPAS PRIS EN UNE VACATION DE 12H08** ».